

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

L'an Deux Mil vingt et un le 29 Janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Janvier 2021

Présents : Mme GIROUX-MALLOT / M. BORDES / Mme COLLIGNON / M. DESCHAUD-DROIT / Mme MALLEREAU / M. COMMUN / Mme VIGNET / M. CLAUD / Mme GRANET-FOUGERAT / M. ROCTON / Mme PRUNIER / M. GRIVET / Mme MANDIN / M. GOILLOT / Mme LE FLOCH

Secrétaire de séance : Mme LE FLOCH

Monsieur Jean-Noël DESPORT élu 1^{er} conseiller municipal supplémentaire, remplaçant Mme FREZIN Isabelle, démissionnaire en raison de son départ de la commune, n'a pas souhaité donner suite pour des raisons professionnelles à ses fonctions de conseiller municipal.

Aussi, conformément à l'article L.270 du code électoral, Mme Peggy LE FLOCH élue 2^{ème} conseillère municipale supplémentaire le 15/03/2020 en suivant sur la liste est installée en qualité de conseillère municipale.

L'ensemble du conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

PROJET DE CONVENTION DE SERVICES DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE « RECRUTEMENT REMPLACEMENT RENFORT » :

Pour pallier les difficultés de recrutement ou de remplacement d'agents communaux, une convention de service sera signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. L'adhésion à ce service est gratuite et les prestations facturées à la demande.

CREATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUITE A LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Les délibérations antérieures instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents communaux appartenant aux grades de catégorie C et B, sont maintenues et complétées en tenant compte des nouveaux emplois créés au sein de la Commune.

PROPOSITION DE CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DU SITE CLASSE MONUMENT HISTORIQUE DE LA COMMUNE :

Considérant la loi modifiant la définition et la gestion des abords de monuments historiques qui permet la transformation du rayon actuel des 500 m autour du Monument historique classé en périmètre délimité des abords,

Le conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, demande à la CDC Cœur de Charente, compétente, de lancer la démarche de création d'un périmètre délimité aux abords des sites classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques de la commune.

AVENANTS SUITE DE LA RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE :

Pour contractualiser des transferts de prestations d'une tranche conditionnelle à une autre, sans incidence financière sur le marché de restauration générale du chœur du transept et de la crypte de l'église en cours d'exécution, 2 avenants seront conclus avec les entreprises titulaires des lots « objets mobiliers » et « peintures murales »

PRESCRIPTION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES POUR LA SUITE DE LA RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE :

Une consultation sera prochainement lancée pour des travaux de fouilles archéologiques préventives demandées par le Service Régional d'Archéologie dans le cadre des prochaines tranches de travaux de restauration de l'église.

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET D'INVESTISSEMENT A L'ESPACE D'ARCHITECTURE ROMANE :

Un programme de renouvellement de l'Espace d'architecture Romane ouvert depuis 13 ans, répondant aux normes accessibilité, aux attentes des différents publics et aux nouvelles technologies est proposé pour 2021 et fera l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 80 % de fonds européens dans le cadre du programme Leader.

CESSION DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIENNE TRESORERIE :

Face aux 2 propositions d'achat reçues pour cet immeuble, la préférence a été donnée à un jeune couple, professionnels de santé (kinésithérapeute-ostéopathe) souhaitant aménager un centre pluridisciplinaire paramédical ainsi que leur résidence principale dans le logement à l'étage.

Cette installation évolutive dans le temps avec d'autres professionnels de santé viendra compléter et développer l'offre de santé et de soins proposée sur la commune depuis l'ouverture du cabinet médical il y a un an.

PROJET DE MOTION CONTRE LA REINTRODUCTION DES NEONICOTINOIDES :

La motion proposée, demandant au gouvernement de condamner la réintroduction des pesticides néonicotinoïdes, et d'accompagner les agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse, est acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. COMMIN Joël est désigné comme représentant de la commune pour siéger à l'association les « Savoir-faire du Cognac » à laquelle la CDC Cour de Charente adhère depuis sa création.
- Un radar pédagogique sera mis en place dans le village de la Faye pour tempérer les problèmes de vitesse constatés.
- 2 plateformes seront réalisées pour l'implantation de containers des ordures ménagères Chemin des Bouchaudières ainsi que pour les bennes à verre dans le village de la Fichère et au Centre Socio-culturel de la Commune.